

Les infos

Vendredi 23 mars 2007



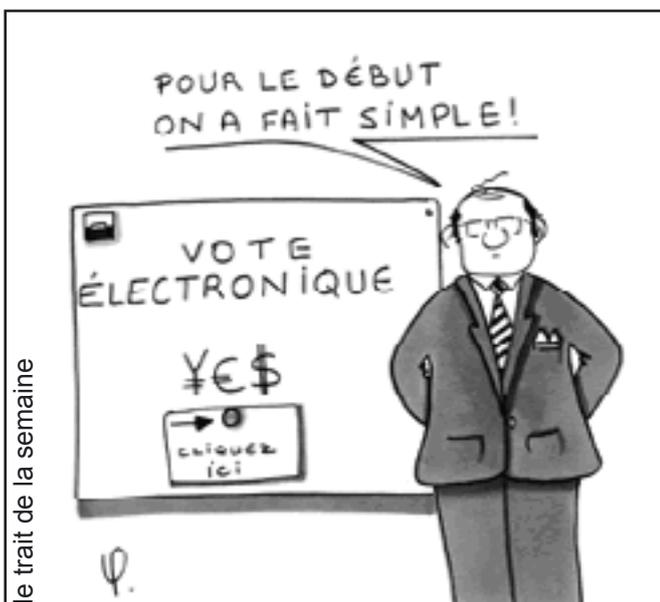
L'ESPRIT DE LA LOI

La philosophie générale du projet d'accord remis par la direction aux organisations syndicales relève plus d'une logique financière que d'une réelle volonté de mettre en place une politique d'embauche et d'intégration des handicapés. Ainsi, la Société Générale tente de s'exonérer de l'obligation de financer directement des emplois de handicapés, en intégrant dans son effort financier ses budgets communication ou la charge des salaires des membres de sa mission handicap. Pire, l'intention de la direction de solliciter l'intervention des médecins du travail et des assistantes sociales et de mener une campagne pour inciter certains salariés à se faire reconnaître comme handicapés en vue de « gonfler » son quota relève de la même logique financière et réductrice. À l'inverse de cette logique, la CGT veut se saisir de l'esprit de la loi pour engager une véritable politique d'embauches et d'insertion des handicapés à la Société Générale. Ceci passe notamment par un objectif d'embauche plus ambitieux que celui, dérisoire, de 160 personnes handicapées d'ici le 31 décembre 2010 proposé par la direction, ce qui ne représente un solde positif que de 80 emplois compte tenu des départs. Le seuil minimum de 6% inscrit dans la loi doit être atteint, alors qu'à cette date, le projet conduirait à comptabiliser à peine 700 emplois. Pour y parvenir au seuil des 6%, l'accord

devrait recenser une liste non exhaustive des postes qui pourraient d'ores et déjà être ouverts aux futurs recrutés en tenant compte de la nature de leur handicap. A cet égard la CGT exige que soit clairement inscrit dans l'accord que le recrutement concernera aussi bien les handicapés physiques que mentaux. Un nouveau texte sera adressé en vue de la dernière réunion de négociation programmée le 11 avril, mais on voit mal comment la négociation pourrait aboutir aussi vite.

IDES DE MARS

La dernière semaine de mars à ceci de particulier qu'elle est celle du versement du variable et des bonus... un grand moment de fraternité ! Encore une fois, le montant de ces rémunérations qui n'ont aucune base objective sera en progression... au détriment de la reconnaissance du travail dans le salaire de base. La CGT publie sur son site intranet les statistiques de la direction en la matière qui mettent en lumière les énormes écarts, parfaitement injustifiés, au sein d'un même niveau, d'une même qualification, ou entre les minima et les maxima. En 2006, les 10% les moins lotis avaient touché en moyenne 200€ chez les techniciens des centraux et du réseau. Les 10% les mieux servis avaient reçu 1400€ dans les centraux, 1100€ dans le réseau. Chez les cadres, les 10% les moins lotis ont eu 1000€ dans les centraux, 1450€ dans le réseau. À l'opposé, les 10% mieux en vue ont palpé 10.000€ dans les centraux, 8100€ dans le réseau... sans compter ceux qui en sont carrément exclus, l'écart est de 1 à 50 ! Naturellement, ceci ne tient pas compte des bonus, qui ne sont pas inclus dans les statistiques. Retenez cependant pour cette année les médianes de 2006 pour apprécier à sa juste valeur le geste de votre généreux donateur : 500€ pour les techniciens, 2800€ pour les cadres des centraux, 550€ pour les techniciens, 3500€ pour les cadres du réseau. La moitié des bénéficiaires est en dessous, la moitié au-dessus. La négociation réclamée par les syndicats sur le sujet devrait s'ouvrir fin avril...



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT